



LES RENDEZ-VOUS DE L'INSTITUT

# La question de la détermination de l'âge des mineurs non accompagnés : comment repenser les outils existants ?

## Fanny JACQUELOT

Directrice scientifique de la Recherche. Maître de Conférences-HDR, Faculté de Droit de St-Etienne, Université Jean Monnet. CERCRID.

## Laurence GAY

Directrice de recherche CNRS, Sociologie et sciences du droit, Université d'Aix en Provence, Directrice-adjointe de l'Institut Louis Favoreu, membre de l'équipe de recherche.

## Priscillia de CORSON

Avocate de formation, Juge-assesseur à la Cour nationale de droit d'asile.

**MARDI 7 NOVEMBRE 2023**

**11H00 - 12H45**

**IERDJ**

47 bis rue des Vinaigriers  
75010 Paris

Inscription obligatoire  
en présentiel sur notre site  
[www.gip-ierdj.fr](http://www.gip-ierdj.fr)

ARRÊT SUR RECHERCHE

L'approche juridique de la détermination de l'âge des migrants mineurs non accompagnés (MNA) est une question délicate car tiraillée entre les enjeux de protection de l'enfance et de gestion des flux migratoires. Cruciale, elle constitue la condition et le point de départ de l'accompagnement des mineurs étrangers non accompagnés, actuellement au cœur des débats sur la redéfinition des engagements entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Publié en septembre 2023 sous la direction de Madame Fanny Jacquelot, le rapport de recherche soutenu par l'IERDJ, intitulé "Repenser la détermination de l'âge du mineur non accompagné, perspectives empiriques et comparées" propose, à partir d'une démarche pluridisciplinaire, de comparer les approches européennes (françaises, espagnoles et italiennes) et de repenser dans sa totalité le mécanisme français d'évaluation de l'âge de ces sujets de droit vulnérables.

C'est le fruit de cette réflexion approfondie et de sa confrontation aux approches de terrains que nous proposons de discuter au cours de cet Arrêt sur recherche qui interrogera les approches européennes et internationales variées en la matière et permettra de comprendre comment assurer l'effectivité réelle des dispositifs de protection existant à travers des outils renouvelés de preuves, de garanties et de procédure en matière d'asile et d'immigration pour cette population fragile.

Quel état des lieux peut-on dresser sur les procédures et outils actuels en matière de détermination de l'âge des MNA ? Qu'apporterait une judiciarisation globale de la procédure ? Pourquoi une refonte du système de preuve de l'identité et une hiérarchisation des critères semble-t-elle nécessaire ? La présomption de minorité est-elle une solution ? Quelles échelles - locale, nationale, internationales - seraient impactées par cette éventuelle refonte et dans quelle mesure ?

Autant de questions examinées par le rapport de recherche qui seront discutées lors de l'Arrêt sur recherche du 7 novembre prochain et dont les acteurs doivent se saisir compte tenu du contexte actuel.

# Biographies



**Fanny JACQUELOT** est Maître de conférences-HDR, à la Faculté de Droit de Saint-Etienne (UJM, Saint-Etienne, membre du CERCRIID) depuis 2011. Elle est spécialiste en droit comparé franco-italien, et plus particulièrement en droit comparé de la santé. Elle développe également des activités de recherche en droit des étrangers au travers de recherches collectives, comme pour le rapport IERDJ « Repenser les modalités de détermination de l'âge des mineurs étrangers non accompagné » ou de chroniques de jurisprudence. Auparavant, elle a été chargée de mission au service des études de la Cour constitutionnelle italienne et chargée de mission au Conseil constitutionnel français. Elle a été Maître de conférences à l'Université du Sud Toulon Var (2006-2011). Elle est actuellement Directrice adjointe du Master Droit européen international et comparé à la Faculté de Droit de Saint-Etienne.



**Laurence GAY** est juriste, Directrice de recherche au C.N.R.S., affectée à l'Institut Louis Favoreu-GERJC (UMR CNRS/Aix-Marseille Université). Ses recherches portent sur les droits fondamentaux comparés, en particulier les droits sociaux et les droits et principes environnementaux (codirection d'un ouvrage sur Les droits de la nature, parution 2024), et sur la justice constitutionnelle française et comparée (codirection d'un ouvrage sur Faits et preuves dans le jugement de constitutionnalité de la loi, parution 2024). Elle codirige le Master 2 Pratique des droits fondamentaux de la Faculté de droit d'Aix-en-Provence et coanime dans ce cadre une Clinique des droits fondamentaux, en partenariat avec la section locale de la Ligue des droits de l'homme. Elle enseigne en Master 1 et Master 2 à la Faculté de droit d'Aix-en-Provence, à la Faculté de droit de Toulon et au CPAG de Sciences-Po Aix.



**Priscilla de CORSON** est avocate de formation; elle a travaillé essentiellement au sein d'ONG et d'organisations internationales, et est actuellement Juge-assesseur à la Cour nationale de droit d'asile. Elle a été chargée de plaider pendant deux ans à la mission France de Médecins sans Frontières, dans un programme dédié au mineurs non accompagnés en attente d'une reconnaissance de leur minorité.

## Pour aller plus loin

La recherche :  
[Repenser la détermination de l'âge du mineur étranger non accompagné](#)



**Arrêt sur recherche**, le rendez-vous mensuel de l'IERDJ où la recherche rencontre le terrain. Un dialogue entre chercheurs et praticiens autour d'une question centrale issue d'un rapport de recherche de l'Institut.

Lire l'interview de **Sarah Albertin**, Responsable de recherche et de programme à l'Institut qui pilote ce nouveau format où "la recherche rencontre le terrain" : <https://gip-ierdj.fr/fr/actualites/lierdj-lance-les-arrets-sur-recherche-les-nouveaux-rendez-vous-mensuels-de-linstitut/>

Suivez-nous sur nos réseaux sociaux



[gip-ierdj.fr](https://gip-ierdj.fr)